

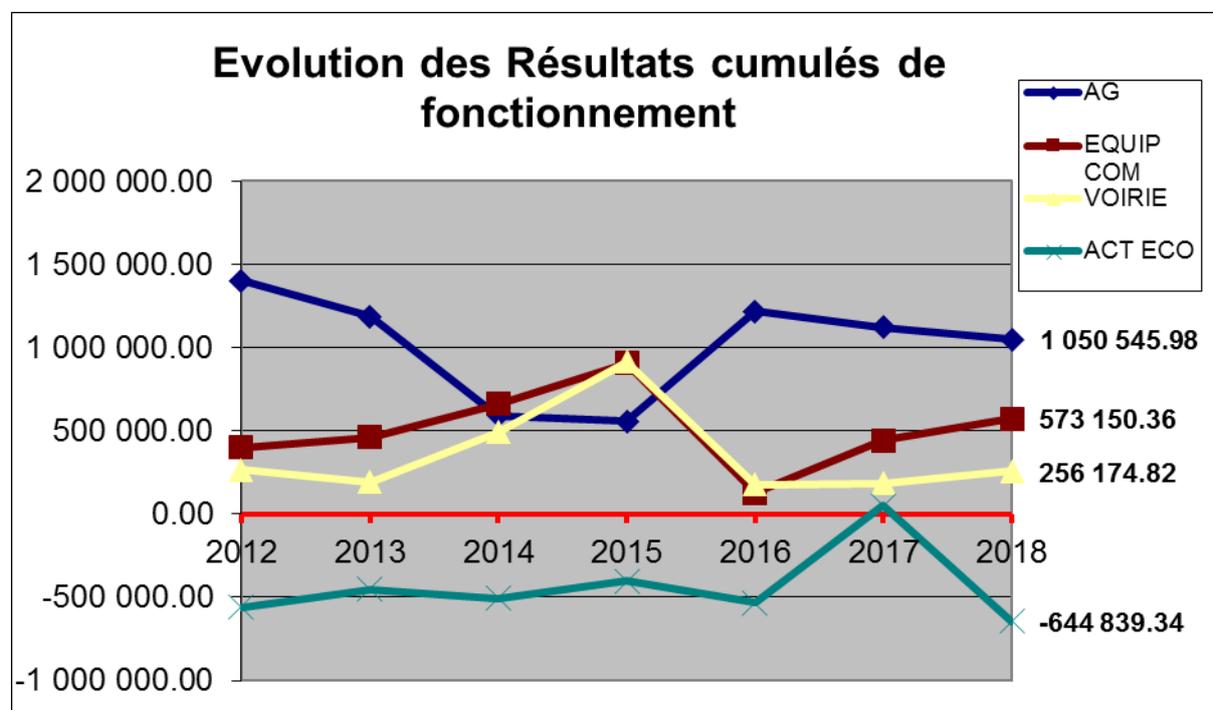
Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 8 mars 2019 à 18h à la salle Avel Dro à PLOZEVET

Validation du procès- verbal de la réunion du 12 décembre 2018

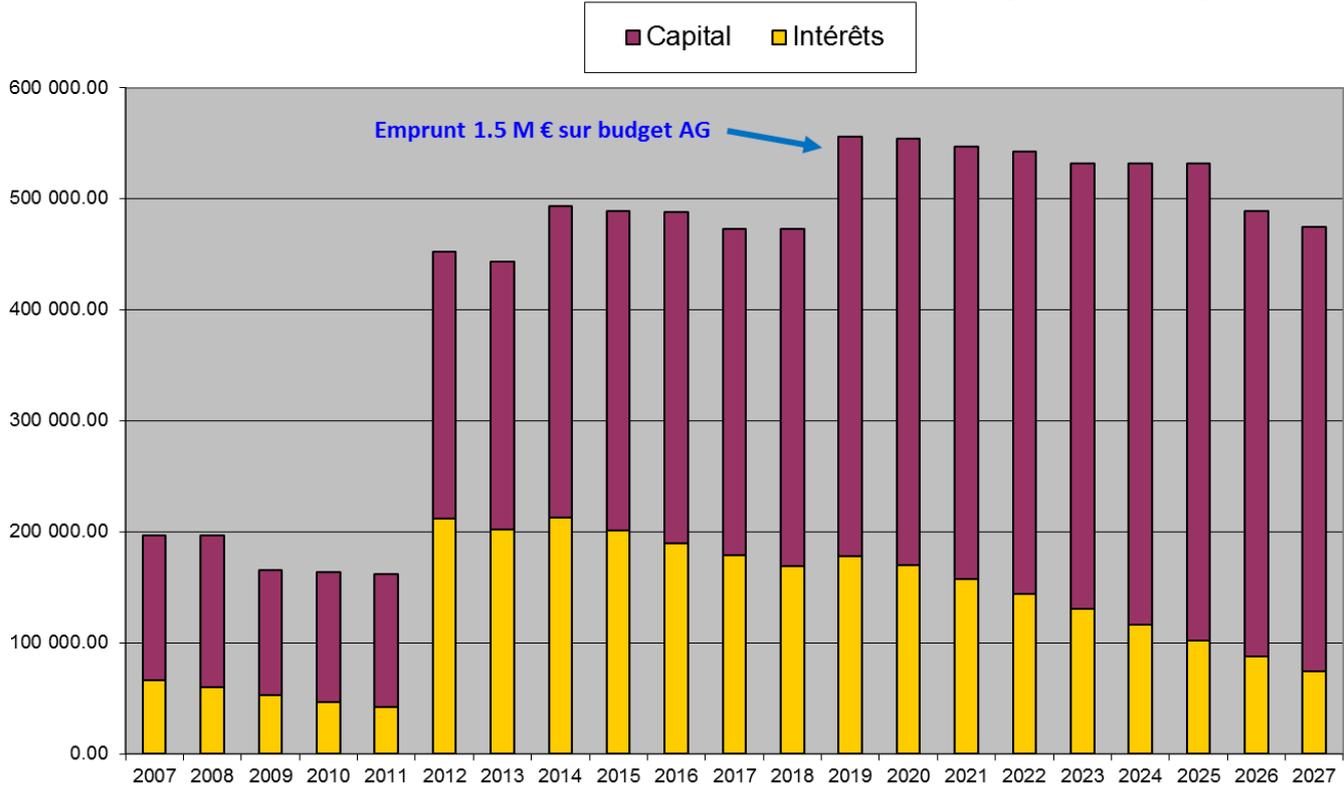
1-Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2019

Finances communautaires

Les Résultats « prévisionnels » 2018



Evolution de la dette - Cté de Communes (2007-2027)



1 - EN COURS DE LA DETTE PAR HABITANT en €

	TOUS BUDGETS	
	2017	2018
EN COURS DETTE (K en €)	4 574 329.61	6 126 758.00
POPULATION INSEE	18 233.00	18 439.00
	250.88	332.27

2 - ANNUITE DE LA DETTE PAR HABITANT en €

	TOUS BUDGETS	
	2017	2018
ANNUITE DE LA DETTE (K en €)	473 210.26	556 280.00
POPULATION INSEE	18 233.00	18 439.00
	25.95	30.17

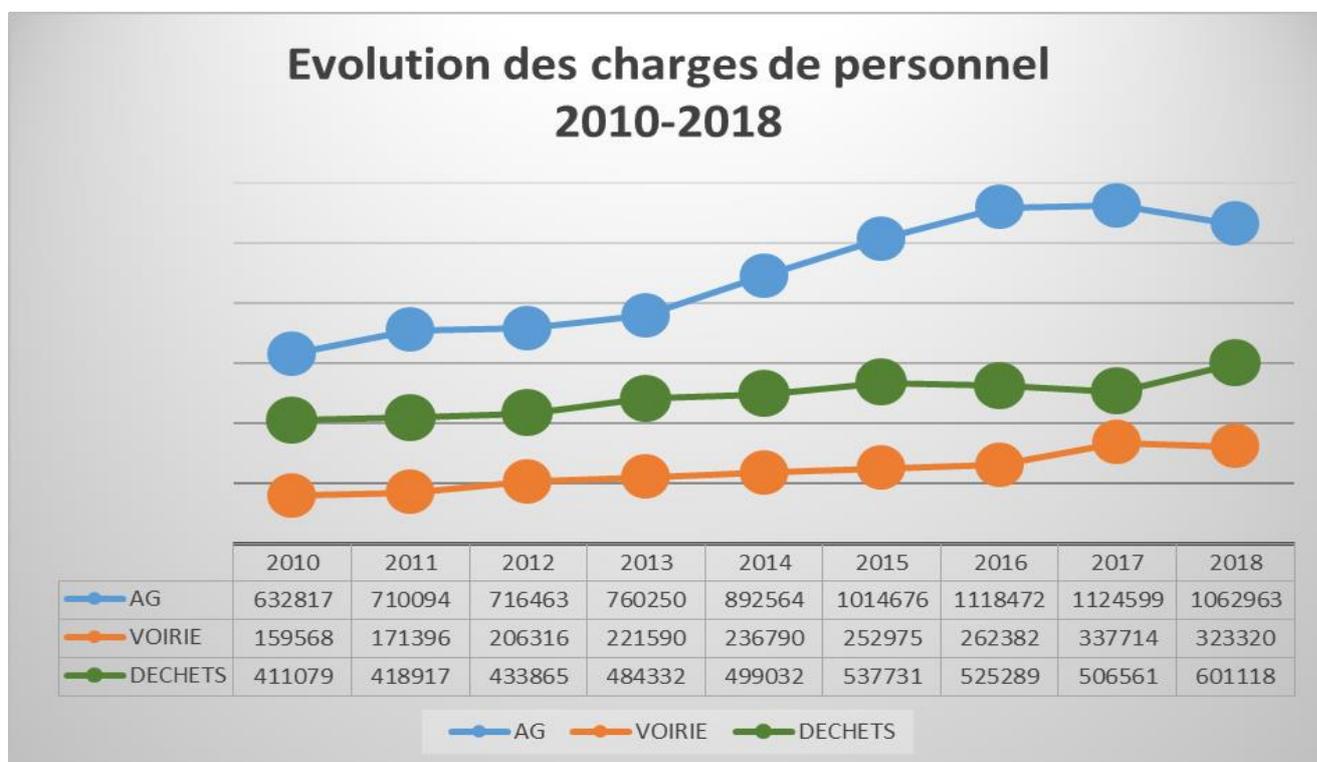
La CAPACITE de DESENETTEMENT de la COLLECTIVITE : rapport entre l'EN-COURS de la DETTE (K restant dû) et la CAF BRUTE

		2017	2018
Budgets principaux	AG	0.00	1.19
	EQUIP COM	8.58	6.84
	VOIRIE	0.00	0.00
	ACT ECO	0.27	-0.06
		1.79	3.42
Budgets annexes	ASST COLL	0.37	0.22
	EAU POTABLE	0.16	0.09
	DECHETS	0.00	0.00
		0.23	0.14
tous budgets confondus		0.88	1.00

Exprimée en année, elle permet de savoir en combien d'années la Communauté de Communes pourrait rembourser le capital de sa dette si elle y consacrait l'ensemble de sa capacité d'autofinancement.

En l'état actuel, au 31 décembre 2018, elle mettrait 1 année, tous budgets confondus.

L'évolution des Charges de Personnel



(N.B) Les charges de personnel relatives à l'Assainissement, à l'Eau Potable, sont prises en charge par le budget ADMINISTRATION GENERALE avec refacturation aux budgets respectifs.

De même, le budget ADMINISTRATION GENERALE perçoit également des participations des budgets DECHETS, PARC AN ID, LA TRINITE (Résidence Autonomie et EHPAD), SSIAD du Haut Pays Bigouden, qui valorisent l'intervention du personnel communautaire sur ces budgets (Administration Générale, Finances, Ressources Humaines, Bâtiments, Commande Publique, Informatique,.....).

Sur le budget DECHETS, le montant des charges de personnel est en augmentation, mais n'est pas dû à la création de postes, mais à la réévaluation de la valorisation du personnel administratif de la Cté de Communes intervenant pour le budget DECHETS.

Sur le budget VOIRIE, on constate au contraire une baisse des charges, car l'ensemble des postes de titulaires existants n'ont pas été pourvus en 2018.

En ADMINISTRATION GENERALE, on constate une baisse réelle sur les salaires, dûe notamment :

- au transfert du service ADS vers la Cté de Communes du Pays Bigouden Sud,
 - à la suppression des emplois d'avenir,
 - au fait que l'impact de l'emploi de personnel en intérim (CDG) dans les services administratifs se ressentira sur 2019, la prestation n'étant pas facturée par le CDG sur 2018,
- Ceci fait que malgré l'emploi de personnels supplémentaires dans les services administratifs (CDD et intérim), l'impact sur les charges de personnel demeure négatif sur 2018.

LES DOTATIONS DE L'ETAT

Il est rappelé l'évolution de la **Dotation d'Intercommunalité** pour la Communauté de Communes, qui est pour la période 2013-2019 :

	Perçu ou à percevoir	Evolution / n-1	Evolution annuelle / 2013
2013	899 617 €		
2014	872 278 €	- 27 339 €	
2015	782 653 €	- 89 625 €	- 116 964 €
2016	677 780 €	- 104 873 €	- 221 837 €
2017	619 700 €	- 58 080 €	- 279 917 €
2018	577 822 €	- 41 878 €	- 321 795 €
2019*	577 822 €		- 321 795 €

* estimation 2019 : la réforme de la dotation d'intercommunalité prévoit une évolution progressive de cette dotation dans un tunnel de 95%/110%.

Baisse cumulée depuis 2013 : 1 262 038 €

Pour ce qui concerne la **Dotation de compensation**, celle-ci diminue de manière linéaire depuis 2012 :

	Perçu ou à percevoir (estimé)	Evolution / n-1	Evolution annuelle / 2013
2012	267 787 €		
2013	262 874 €	- 4 913 €	- 4 913 €
2014	260 019 €	- 2 855 €	- 7 768 €
2015	254 344 €	- 5 675 €	- 13 443 €
2016	249 422 €	- 4 922 €	- 18 365 €
2017	242 491 €	- 6 931 €	- 25 296 €
2018	237 427 €	- 5 064 €	- 30 360 €
2019*	231 896 €	- 5 531 €	- 35 891 €

*estimation 2019/Baisse cumulée de la dotation de compensation depuis 2012: 149 479 €

La fiscalité

Concernant la fiscalité, la loi de finances 2018 avait prévu la revalorisation des bases indexée à l'inflation constatée, soit **+2,2% fin 2018**, contre + 1,24 % en 2018.

En attente de la notification de nos bases, on peut rappeler que pour 2018 on avait :

- 2.807 234 € de produit fiscal correspondant à la taxe d'habitation (12,12 %),
- 255 818 € de foncier bâti (1,49%),
- 48 628 € de foncier non bâti (5,90 %),

Soit 3 111 680 € de fiscalité ménage.

- 767 043 € de produit de CFE à 22,58% – cotisation foncière des entreprises –,
- 146 312 € de produit IFR,
- 389 580 € de produit CVAE,
- 127 877 € de TASCOM,

- mais 1.324.722€ de FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) à reverser à l'ETAT, en réduction de ces recettes fiscales, maintenu à la même hauteur que les années précédentes.

PROSPECTIVE 2019

Afin de déterminer les besoins de financement nécessaires à l'équilibre des budgets en 2019, et au regard des investissements présentés sur les différentes compétences, et des charges et produits de fonctionnement existants et à venir, nous avons procédé ainsi pour établir une prévision sur 2019 :

- Evaluation des charges et des produits soit :
 - . au réel
 - . base 2018 + 2% (pour les charges récurrentes),
 - . estimations précises : charges de personnel notamment et charges courantes,
- produits fiscaux identiques à 2018
- dotations estimées pour 2019 en fonction de la simulation proposée par l'AMF,
- Intégration de l'ensemble des investissements proposés par les services (pour la part 2019) sans détermination de priorités : des arbitrages à réaliser avant le budget.
- Intégration de l'ensemble des recettes à percevoir (subventions, FCTVA, Fonds de concours,...
- Prise en compte de la réalisation d'un emprunt sur les équipements communautaires à hauteur d'environ 1 m° d'€.

• Dans ce cadre, il convient de **déterminer la capacité du budget ADMINISTRATION GENERALE (AG) à participer au financement des budgets annexes (VOIRIE, EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES, ACTIVITES ECONOMIQUES).**

⇒ **pour les 3 budgets annexes, le besoin de financement est le suivant :**

	BESOINS DE FINANCEMENTS NETS 2019			FINANCEMENT PAR	
	INVTS nouveaux	Déficits antérieurs	Equilibre du FONCT	Excédents antérieurs	AG
ACT ECO	- 460 705 € (ventes de terrains)	937 717 €	166 392 €	108 703 €	534 701
EQUIP COM	- 2 193 511€ (emprunt+FDC salle PLOGASTEL)	2 688 789 €	159 958 €	573 150 €	82 086 €
VOIRIE	536 686 €	151 503 €	965 187	256 174	1 397 202 €
CIAS					44 000 €

Ceci conduit à la situation suivante :

	Charges	Produits	Résultat prévisionnel de FONCT	
2019	4 703 039 €	7 874 782 €	3 171 743 €	
			- 0 €	Transfert sur l'invt pour absorber le déficit Excédent en 2018
			- 2 057 990 €	Virement à envisager en 2019 sur les budgets annexes
Besoin de financement 2019 sur INVT AG et charges nouvelles			- 927 231 €	
Financement disponible sur 2019			186 522 €	

Quelles orientations pour les années à venir

Lors de la réunion de la Commission des Finances du 27 février dernier, le contexte budgétaire, ainsi que les objectifs de la Collectivité ont été rappelés, menant ainsi à la proposition d'orientations pour 2019 et les années à venir.

Les objectifs :

- Financer les investissements et projets d'ores et déjà engagés pour le territoire: solde salle multifonction à dominante sportive de PLOGASTEL SAINT GERMAIN (3 m°€ HT), étude d'aménagement d'une salle sur le site de la Halle RAPHALEN (dit local AQUA B), aménagement des zones économiques de Kerlavar et de Ménez Kerguelen

- Maintenir nos investissements pour le développement du Très Haut Débit afin de soutenir l'attractivité du territoire,
- Entretien notre patrimoine bâti et maintenir en l'état notre réseau routier, pour éviter à long terme de lourds programmes de rénovation.

Le contexte :

- baisse des dotations de l'ETAT,
- baisse de la capacité d'autofinancement de la Collectivité et des résultats,
- Réforme de la taxe d'habitation et à terme moins d'autonomie fiscale

Les orientations proposées :

La commission des Finances et de l'Administration Générale s'est prononcée favorablement pour :

- S'appuyer sur l'étude fiscale et financière menée par le cabinet RCF – Ressources Consultants Finances – pour optimiser les leviers fiscaux et dotations, à l'échelle du territoire, par une approche concertée commune/communauté.
- Optimiser la gestion de la voirie en transférant la totalité du réseau hors agglomération à la Communauté de Communes, conformément au projet engagé en 2017 et en fléchant les 227 000 € d'enveloppe cadre de vie à la voirie.
- Réfléchir à l'échelle pertinente - Ouest Cornouaille ou Cornouaille - pour répondre aux nouveaux enjeux et attentes de la population.
- Poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, en mutualisant notamment des moyens d'ingénierie (chargé de mission étude, informatique, ...), les formations, ...avec les Communes.
- S'attacher à refacturer aux communes, des prestations assurées par les services communautaires (ingénierie ou technique), ou des dépenses affectées au budget communautaire, dans un souci d'optimisation de nos ressources et d'équité des bénéficiaires.
- Une augmentation de la pression fiscale de 1,5 % en adéquation avec le développement de nos compétences et projets (1 point de fiscalité ménage rapportant environ 31 000 €).

2- Finances et administration générale

2-1 Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Décision Modification n°1/2019

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DMn°1/2019 du budget assainissement collectif :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM 1	BP+DM
041	Art 2315	Immobilisations corporelles en cours	0.00	18 600.00	18 600.00
Total dépenses d'investissement				18 600.00	
Recettes					
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM1	BP+DM
041	Art 238	Avances et acomptes versées sur commandes	0.00	18 600.00	18 600.00
Total recettes d'investissement				18 600.00	

2-2 Convention d'occupation sur la ZA de Penclenziou

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le prix de location du terrain sur la ZA de Penclenziou à 30 €/semaine
- décide que l'occupation est d'une durée maximale d'un mois,
- autorise le Président à signer les actes à passer.

2-3 Pouvoir de signature pour les actes notariés à vocation économique en l'étude notariale des maîtres DREZEN et DAGORN

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à déléguer son pouvoir de signature à Monsieur Christian JOLIVET, Vice-président délégué, concernant les actes notariés à vocation économique.

3- Environnement

3-1 Candidature labellisation Ramsar pour les zones humides de la baie d'Audierne

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- approuve le projet de candidature à la labellisation Ramsar des zones humides de la Baie d'Audierne,
- autorise le Président à mener toute démarche en ce sens.

3-2 Tarifs EKO PACK

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour le kit « ÉKO PACK », en cas de non restitution ou de retour en mauvais état.

3-3 Soutien financier aux couches lavables

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire le dispositif d'aides aux couches lavables, à savoir :

- soutien de chaque couche lavable achetée à hauteur de 5€ pour un soutien maximal de 100€ par enfant et pour un achat minimal de 10 couches.
- pour les professionnels de la petite enfance : aide à l'acquisition de couches lavables à hauteur de 20€ par enfant gardé utilisant des couches lavables, pour un soutien maximal de 200€.

4– Eau

4-1 Proposition de signer la convention d'occupation du domaine public « château d'eau de Kerlaeron »

Sur proposition de Michel BUREL, vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention à passer avec la société INFRACOS, aux conditions sus exposées.

4-2 Proposition de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public à des fins d'usage apicole

Sur proposition de Michel BUREL, vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention à passer avec Monsieur Gilbert Salaün, apiculteur professionnel, aux conditions exposées.

4-3 Proposition de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public à des fins d'usage apicole

Sur proposition de Michel BUREL, vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention à passer avec Monsieur Jean Paul DUGAST, apiculteur professionnel, aux conditions exposées.

4- 4 Proposition d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes nécessaire aux prêts des terrains des ressources de Saint Ronan

Sur proposition de Michel BUREL, vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer les actes nécessaires à la mise en place de commodats sur les périmètres de protection des ressources de Saint Ronan.

4-5 – Proposition de vente de parcelles non bâties au profit de la SAFER

Sur proposition de Michel BUREL, vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente de terrains, à la SAFER, pour une surface totale de 14 ha 06 a 25 ca et acquis précédemment par le syndicat de ST RONAN.

5– Habitat

5-1 Bilan triennal du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020

Sur le rapport de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le bilan triennal du PLH ainsi que les modifications apportées à ce dernier pour la seconde période (documents annexés à la présente délibération)
- décide de solliciter Monsieur le Préfet quant à une prorogation du PLH en cours : prolongation du PLH de 2 ans, pour une fin du PLH au 26 février 2023.
- valide l'engagement de la procédure relative à l'élaboration du futur PLH (à compter de début 2021)

6– Voirie et aménagement

6-1 Mise à jour du tableau de classement des voies : classement des voies communales d'intérêt communautaire (ric)

Sur proposition de Philippe RONARCH, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- valide le principe de tenue à jour du Tableau de Classement Unique dans le cadre du Système d'Information Géographique géré par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, avec une précision de l'ordre du 1/2500^{ème}.
- adopte le Tableau de Classement Unique des Voies Communales, tel que spécifié sur la carte et le tableau fournis en annexe, étant précisé que cette délibération annule et remplace les délibérations précédentes de classement de voies communales d'intérêt communautaire et d'adoption de tableau de classement des voies communales d'intérêt communautaire.

6-2 Aménagement du centre-bourg de Plozévet – convention de co-maîtrise d’ouvrage

Sur proposition de Philippe RONARCH, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l’unanimité:

- autorise le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de co-maîtrise d’ouvrage avec la Commune de PLOZEVET, dans le cadre des deux opérations d’aménagement de la voirie et des espaces publics du centre-bourg d’une part, et de réfection des réseaux d’autre part.

7- Convention de subventionnement en vue de l’implantation d’un complexe cinématographique à Pont L’Abbé

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil communautaire, après en avoir débattu et à l’unanimité :

- décide d’accorder une subvention d’un montant de 200 000 euros à la société Cinéville au titre d’une participation au projet d’implantation d’un complexe cinématographique à Pont l’Abbé dans les conditions et formes posées par la convention de subventionnement jointe en annexe.
- approuve l’ensemble des dispositions du projet de convention de subventionnement joint en annexe au rapport
- autorise, en conséquence, le Président de la Communauté de communes à signer ladite convention avec le représentant de la société Cinéville et prendre toutes les dispositions nécessaires à l’exécution de la présente délibération

8- Personnel

8-1 Surveillance des plages – été 2019

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions à passer, pour la reconduction des moyens affectés à la surveillance des plages.

8-2 Modification du tableau des effectifs – budget OM

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire modifie le tableau des effectifs au budget OM : à l’occasion du départ en retraite d’un agent sur le grade d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/04/2019, le poste est ouvert à l’ensemble des grades du cadre d’emplois des adjoints techniques.

9- Commande Publique

9-1 Information sur les marchés conclus en procédure adaptée depuis le 12 décembre 2018

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire prend acte des marchés conclus en procédure adaptée depuis le 12 décembre 2018.

9-2 Marché de Collecte et de traitement des déchets végétaux dans les déchèteries intercommunales

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un avenant avec la société ETS MAURICE THEAUD, nouvelle attributaire du marché de collecte et de traitement des déchets végétaux dans les déchèteries intercommunales, l'ensemble des conditions prévues au marché initial étant inchangé.

10- Questions diverses

10-1 Délibérations du Bureau Communautaire

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 3 janvier 2019:

- Objet : Logement /aides OPAH

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 7 février 2019:

- Objet : Logement/Validation dossier ACCESS'HABITAT

- Objet : Logement /aides OPAH

- Objet : Economie/délibération avenant convention pass commerce et artisanat avec la Région Bretagne.

- Objet : Economie/ dossiers de demande de subvention « Pass Commerce & Artisanat »

10-2 Agenda :

- CIAS : le 14 mars à 17h30 et le 26 avril à 17h, à la CC/POULDREUZIC

- Conseil Communautaire : le 28 mars à 18h à POULDREUZIC

- Conseil Communautaire : le 28 mai à 18h à GOURLIZON

- Conseil Communautaire : le 10 juillet à 18h à TREGAT

Fait et affiché, à POULDREUZIC, le 14 mars 2019.

Le Président,
Pierre PLOUZENNEC